



L'occupation du sol

Répartition du territoire

Le Grand Est est une région à dominante agricole (54 % des surfaces en 2015), légèrement supérieure au niveau national (51 %). La Marne et l'Aube sont les départements les plus agricoles, principalement des terres cultivées. Les départements alsaciens sont les plus artificialisés de la région tandis que les Vosges, grâce aux forêts, possèdent le plus d'espaces naturels. Entre 2006 et 2015, la région Grand Est a perdu 30 000 hectares (ha) de terres agricoles, soit 0,5 % du territoire régional, contre 1,1 % au plan national. Cette baisse est, avec la région Bourgogne-Franche-Comté, la plus faible de toutes les régions métropolitaines.

Sur cinq ans entre 2010 et 2015, la région Grand Est a perdu 17 000 hectares de terres agricoles, soit 0,3 % du territoire régional, mais de manière assez différenciée selon les départements.

C'est précisément dans les départements les plus agricoles, la Marne et l'Aube, que les pertes de terres agricoles sont les plus fortes, avec une artificialisation qui se poursuit et s'accélère même (supérieure à + 10 % en cinq ans). Depuis 1997, la Marne a connu un recul régulier de ses terres agricoles à un rythme constant : 1 % de terres agricoles en moins tous les cinq ans, aussi bien les terres cultivées que les prairies. En Lorraine, dans la Meuse, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, si l'artificialisation progresse encore (entre + 5 % et + 7 %), le repli des terres agricoles semble s'être ralenti, voire stabilisé en fin de période.

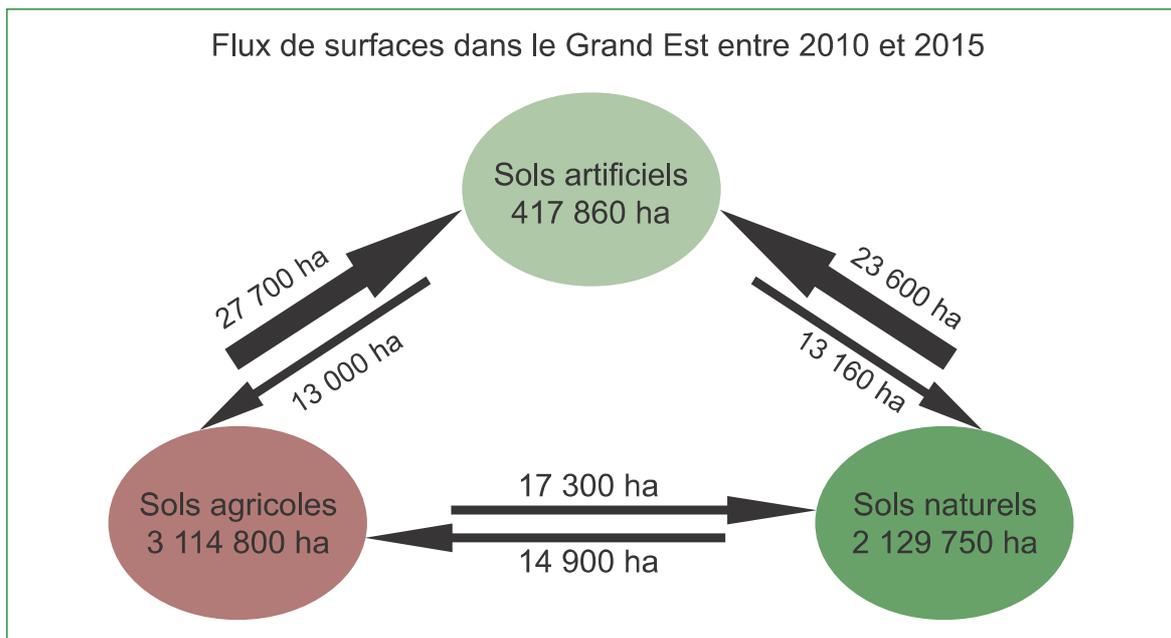
La Haute-Marne et les Vosges connaissent, après plusieurs années de baisse, une stabilité de leurs espaces agricoles en dépit d'une progression des sols artificiels. La baisse des surfaces toujours en herbe et des prairies temporaires est compensée par la progression des terres cultivées.

Enfin, les deux départements des Ardennes et du Haut-Rhin se distinguent par une relative stabilité de leur artificialisation et une légère progression des zones agricoles, malgré une diminution les dernières années.

Le Bas-Rhin se différencie également avec une relative stabilité de ses espaces artificiels et agricoles.

Dans les départements alsaciens, après une forte déprise dans les années 2000 (- 5 % de terres agricoles et un quart de sols artificialisés en plus sur la décennie), la structure du territoire n'évolue plus.

Entre 2010 et 2015, le Grand Est a perdu 8 000 hectares de sols boisés et naturels, soit 0,1 % du territoire régional. Près de 15 000 hectares de ses sols naturels ont été perdus au profit de terres agricoles contre plus de 17 000 hectares dans le sens inverse. Dans le même temps, le territoire régional a gagné 25 000 hectares de sols artificialisés. Sur les 51 000 hectares nouvellement artificialisés en 2015, 54 % étaient des terres agricoles en 2010. Inversement, seuls 26 000 hectares de terres artificielles en 2010 ne le sont plus, devenues pour moitié des espaces agricoles.



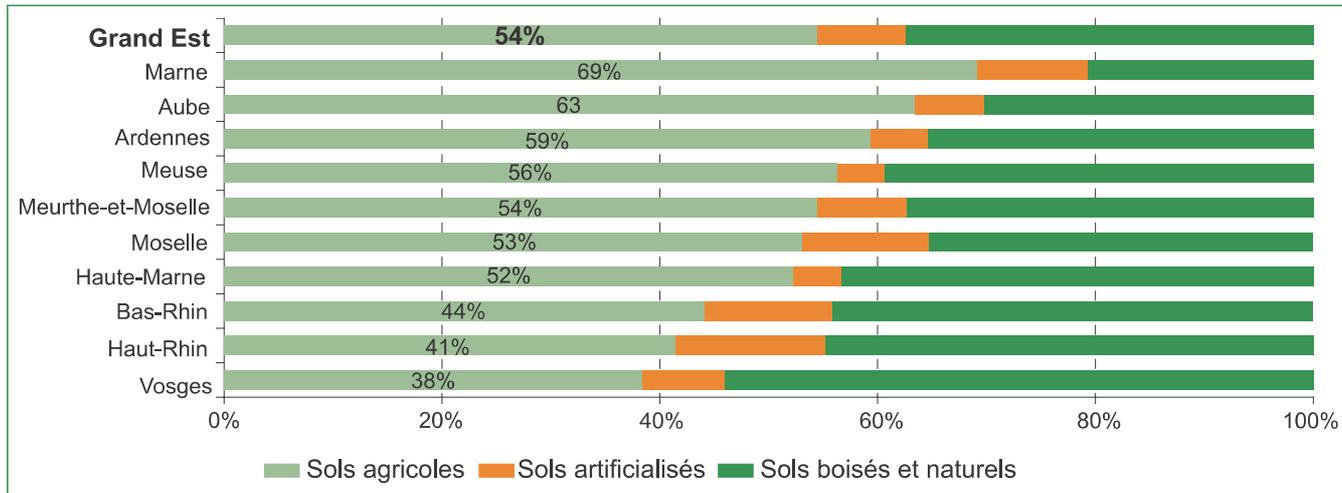
Source : Agreste - Teruti-Lucas



L'occupation du sol

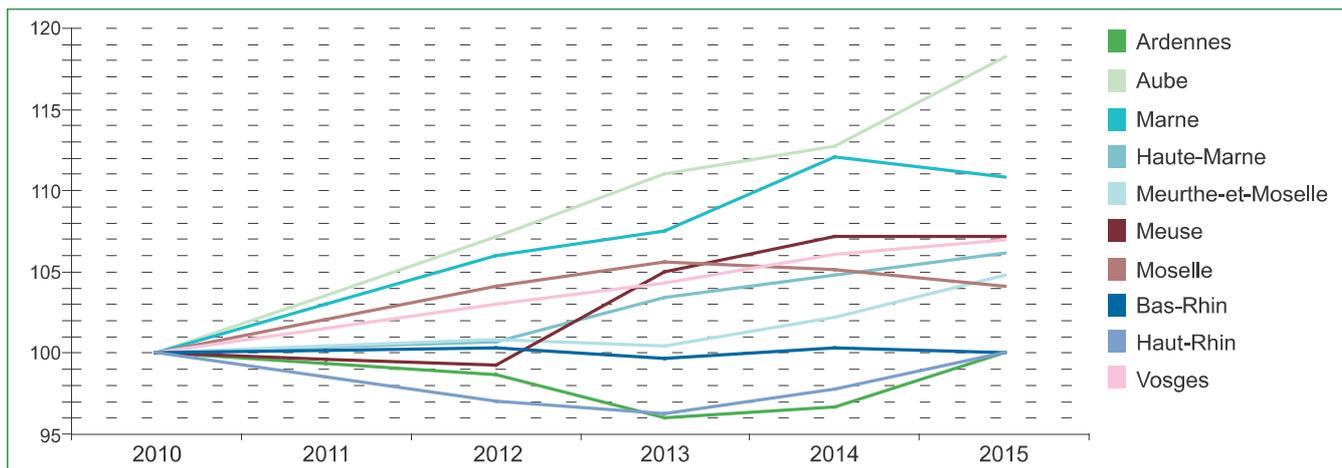
Répartition du territoire

Occupation du sol dans le Grand Est en 2015 - Teruti-Lucas



Source : Agreste - Teruti-Lucas

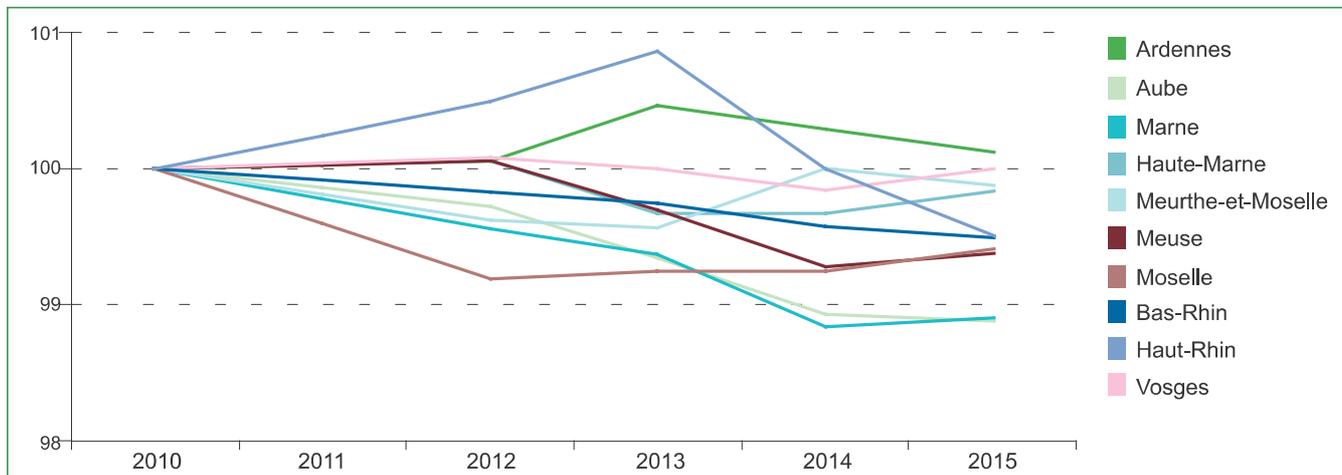
Évolution des surfaces artificialisées par département dans le Grand Est



Source : Agreste - Teruti-Lucas

Indice base 100 en 2010 : l'écart à 100 de la valeur sur une année donne l'évolution en % entre cette année et 2010

Évolution des surfaces agricoles par département dans le Grand Est



Source : Agreste - Teruti-Lucas

Indice base 100 en 2010 : l'écart à 100 de la valeur sur une année donne l'évolution en % entre cette année et 2010